



Circulaire 7251

du 24/07/2019

Circulaire relative aux opérations « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe » dans les écoles fondamentales et secondaires

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 11/07/2019
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Toutes les écoles fondamentales recevront, durant deux semaines entières, du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2019, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (à l'exception de l'Echo) dans le cadre de la Quinzaine de la presse.
-----------------------	---

Mots-clés

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLe Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWBLes organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Simon Dethier	Cabinet de la Ministre de l'éducation	00/000.0000 simon.dethier@gov.cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret du 8 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, des moyens sont dégagés pour soutenir la mise à disposition gratuite de la presse quotidienne et la visite de journalistes en classe au sein des établissements scolaires.

Afin de vous donner un aperçu concret des opportunités de telles actions et de leur organisation pratique, je vous propose de prendre connaissance des informations contenues dans les pages qui suivent, pour l'enseignement fondamental et pour l'enseignement secondaire.

Je souhaite à vos équipes éducatives un travail de qualité original et rigoureux qui puisse éveiller les élèves à une démarche d'analyse critique et éclairée des médias.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education

OUVRIR MON QUOTIDIEN 2019-2020

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE ?

Toutes les écoles fondamentales recevront, durant deux semaines entières, à partir **du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2019**, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (à l'exception de l'Echo) dans le cadre de la **Quinzaine de la presse**.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constituera le démarrage de l'action avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. Enseignants et élèves pourront découvrir les différents titres, les comparer et décider librement des quotidiens avec lesquels ils souhaitent travailler au cours de l'année scolaire.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement primaire désirant participer à l'action pourra poser le choix des deux quotidiens qui lui seront fournis pendant l'année scolaire.

LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE VENDREDI 16 AOUT POUR LES ENSEIGNANTS DE SIXIEME ANNEE PRIMAIRE, VIA LE SITE INTERNET DE LAPRESSE.BE : [HTTP://WWW.LAPRESSE.BE](http://www.lapresse.be)

La formule permet de recevoir quotidiennement, **un exemplaire de deux titres de quotidiens** au choix durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces trois périodes s'étalent :

- **Du 4 novembre 2019 au 29 novembre 2019.**
- **Du 6 janvier 2020 au 6 mars 2020 (avec une interruption du 24 au 28 février 2020)**
- **Du 9 mars 2020 au 1 mai 2020 (avec une interruption du 6 au 17 avril 2020)**

Pour toute précision relative à ces modalités, nous vous invitons à contacter directement Tatiana Debrabandere : LAPRESSE.be – info@lapresse.be - Rue Bara, 175 – 1070 Bruxelles – www.lapresse.be

DES ABONNEMENTS NUMERIQUES

Vous pouvez bénéficier d'un abonnement numérique (PDF, tablette numérique, smartphone...). Il est important de communiquer adresse de courrier électronique valide lors de l'inscription. La procédure pour chaque quotidien se trouve sur le site internet www.lapresse.be (onglet « abonnement numériques »).

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque établissement recevra :

- **Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par LAPRESSE.be en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (www.csem.be) et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux

établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- **Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée** organisé par la fédération Wallonie-Bruxelles
La Neuville, 1 à 4500 Tihange
Tél. : 085.27.13.60 / Fax : 085.27.13.99
Site internet : www.lecaf.be
Personnes de contact pour l'enseignement primaire : Jean-Luc Sorée - jean-luc.soree@lecaf.be -

- **Le Centre Audiovisuel de Liège asbl** – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège
Tél. : 04.232.18.81 / Fax : 04.232.18.82
Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Michel Clarembaux - contact@cavliege.be

- **Média Animation asbl** – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles
Tél. : 02.242.57.93 / Fax : 02.245.82.80
Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Marc André - m.andre@media-animation.be

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.be>, offre à destination de l'enseignement primaire des ressources pédagogiques. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site internet.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ELEVES

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet aux enseignants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité ou une aide à la réalisation d'un média scolaire. Des journalistes peuvent aussi proposer des petits exercices, faire écouter ou voir une séquence de journal, venir avec une caméra ou un micro...

L'instituteur/l'institutrice adressera sa demande à l'**Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du ou de la journaliste souhaité(e) : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 160 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le ou la journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du ou de la journaliste soit préparée** par l'enseignant(e) et ses élèves !

COMMENT PROCEDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant(e) peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal. **Il n'y a pas de date limite** pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un ou une journaliste disponible.

DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Des outils pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant(e) avant la venue du ou de la journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias**" (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. Le professeur reçoit un exemplaire, pour son information, s'il n'en possède pas déjà un.
- Le support vidéo "**Profession journaliste**" montre comment travaillent, sur la même actualité (la rentrée 2010 des écoles primaires), une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le niveau de compréhension requis adresse davantage ce DVD aux plus âgés. Les séquences sont disponibles sur la chaîne youtube de l'AJP (accessibles via <http://www.ajp.be/jec-outils/>). Elles sont complétées par une vidéo sur « **l'impact du numérique sur le métier de journaliste** ». En 7 minutes, elle explique comment les possibilités d'internet sont exploitées par les rédactions et quels changements les développements numériques ont imposé aux journalistes dans leur manière de travailler. A noter : l'AJP travaille à une version remise à jour de son support vidéo. Il devrait être disponible à la rentrée scolaire 2018.
- La brochure « **Les médias, comment ça marche ? - Le cahier de l'élève** » (15 pages) propose une mine d'informations sur les sources et le travail du journaliste, ses langages et l'info sur internet. Avec des

quizz, des devinettes et des exercices d'observation. L'instituteur/ l'institutrice reçoit des exemplaires pour chacun de ses élèves.

- Elaboré d'abord à l'intention des journalistes intervenants en classe, un "**Manuel pédagogique**" peut être très utile aux enseignants. Il propose des fiches d'activités (autour des médias écrits, audiovisuels et de la photo) et des fiches explicatives sur des notions relatives au journalisme. Ce manuel n'existe qu'en version numérique, librement accessible sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

MAISON DES JOURNALISTES

Rue de la Senne, 21 - 1000 Bruxelles.

Tél. : 02.777.08.60 (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi)

Fax : 02.777.08.69

Courriel: jec@ajp.be

Site <http://www.jec.be>

OUVRIR MON QUOTIDIEN 2019-2020

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE ?

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, ont reçu gratuitement durant deux semaines entières, à partir **du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2019**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone dans le cadre de la Quinzaine de la presse.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des étudiants à la diversité de la presse belge francophone. Professeurs et étudiants pourront ainsi parcourir les différents titres et les comparer.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement scolaire désirant participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement** à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone et cela pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les samedis). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnel au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves
 - un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves
 - deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves
 - trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

Cette formule vous permettra de recevoir les quotidiens durant l'année scolaire pendant les périodes suivantes :

- **Du 4 novembre 2019 au 29 novembre 2019.**
- **Du 6 janvier 2020 au 6 mars 2020 (avec une interruption du 24 au 28 février 2020)**
- **Du 9 mars 2020 au 1 mai 2020 (avec une interruption du 6 au 17 avril 2020)**

Les préinscriptions commencent à partir du vendredi 16 août 2019 pendant un mois.

Les préinscriptions vous permettent de bénéficier des journaux entre la quinzaine de la presse et de démarrage officiel de l'opération : pas d'interruption entre le lundi 16 septembre et le lundi 4 novembre 2019. les inscriptions régulières à partir du lundi 16 septembre 2019.

LES INSCRIPTIONS SE FONT VIA LE SITE INTERNET DE LAPRESSE.BE : www.lapresse.be

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sudpresse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe L'Avenir.

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement Tatiana Debrabandere :

DES ABONNEMENTS NUMERIQUES

Vous pouvez également bénéficier d’un abonnement numérique (PDF, tablette numérique, smartphone...). Une fois votre inscription enregistrée, vous recevrez l’ensemble des informations pour en disposer. Il est important de nous communiquer une adresse de courrier électronique valide lors de l’inscription.

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l’inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- **25 exemplaires du « Journal De Bord »** réalisé et édité par LAPRESSE.be en collaboration avec le Conseil Supérieur de l’Education aux Médias (www.csem.be) et le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles. En cas de besoin, des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s’approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l’édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l’action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l’école.

- **Le Centre d’Autoformation et de Formation continuée** organisé par la fédération Wallonie-Bruxelles
La Neuville, 1 à 4500 Tihange
Tél. : 085.27.13.60 / Fax : 085.27.13.99
Site internet : www.lecaf.be
Personnes de contact pour l’enseignement primaire : Jean-Luc Sorée - jean-luc.soree@lecaf.be -
- **Le Centre Audiovisuel de Liège asbl** – rue Beekman, 51 à 4000 Liège
Tél. : 04.232.18.81 / Fax : 04.232.18.82
Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l’enseignement secondaire : Vinciane Thiry - cav.liege@sec.cfwb.be
- **Média Animation asbl** – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles
Tél. : 02.256.72.33 / Fax : 02.245.82.80
Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l’enseignement secondaire : François Mottard - f.mottard@media-animation.be

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D’INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l’action, actuellement accessible à l’adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.be>, offre à destination de l’enseignement secondaire des ressources pédagogiques. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ÉLÈVES

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet à des enseignants de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, l'approfondissement d'une question d'actualité, l'analyse du langage journalistique ou une aide à la réalisation d'un média scolaire.

Le professeur adressera sa demande à **l'Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du ou de la journaliste souhaité(e) : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...). L'AJP trouvera parmi les quelques 160 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le ou la journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant(e) pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du ou de la journaliste soit préparée** par le professeur et ses élèves !

COMMENT PROCÉDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant(e) peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal. **Il n'y a pas de date limite** pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un journaliste disponible.

DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Des outils pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant(e) avant la venue du ou de la journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias**" (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. Le professeur reçoit un exemplaire, pour son information, s'il n'en possède pas déjà un.
- Le support vidéo "**Profession journaliste**" montre comment travaillent, sur la même actualité (la rentrée 2010 des écoles primaires), une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le niveau de compréhension requis adresse davantage ce DVD aux plus âgés. Les séquences sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'AJP (accessibles via <http://www.ajp.be/jec-outils/>). Elles sont complétées par une vidéo sur « **l'impact du numérique sur le métier de journaliste** ». En 7 minutes, elle explique comment les possibilités d'internet sont exploitées par les rédactions et quels changements les développements numériques ont imposé aux journalistes dans leur manière de travailler. A noter : l'AJP travaille à une version remise à jour de son support vidéo. Il devrait être disponible à la rentrée scolaire 2018.
- La brochure « **Les médias, comment ça marche ? - Le cahier de l'élève** » (15 pages) propose une mine d'informations sur les sources et le travail du journaliste, ses langages et l'info sur internet. Avec des quizz, des devinettes et des exercices d'observation. L'instituteur/ l'institutrice reçoit des exemplaires

pour chacun de ses élèves.

- Elaboré d'abord à l'intention des journalistes intervenants en classe, un "**Manuel pédagogique**" peut être très utile aux enseignants. Il propose des fiches d'activités (autour des médias écrits, audiovisuels et de la photo) et des fiches explicatives sur des notions relatives au journalisme. Ce manuel n'existe qu'en version numérique, librement accessible sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

MAISON DES JOURNALISTES

Rue de la Senne, 21 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02.777.08.60 (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00, sauf le mercredi)

Fax : 02.777.08.69

Courriel: jec@ajp.be

Site <http://www.jec.be>